



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 Février 2019

DELIBERATION N° : 2019-02-06-03

Réunion du comité syndical le mercredi 6 février 2019 à 11h00 au siège du Syndicat – Le Thor

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'ouverture de la séance du jeudi 31 janvier 2019 à 16h00, le président Max RASPAIL a re-convoqué, le comité syndical pour le mercredi 6 février à 11h00, ceci conformément aux articles L.2121-17 et L.2541-4 du CGCT.

Les délégués présents :

Messieurs Pascal CAUCHOIS d'Apt, André CAMBE d'Aubignan, Alain XAVEIR de Beaumes-de-Venise, Jean-Luc AUQUIER de Beaumont-de-Pertuis, Michel DELL'INNOCENTI de Bédoin, Jérôme CHAUVIN de Cabrières-d'Avignon, Jean-Claude DELAYE de Cadenet, Léopold MEYNAND de Caromb, Roger ISNARD de Castellet, Pierre MOLLAND de Châteauneuf-de-Gadagne, Salvador TENZA de Châteauneuf-du-Pape, Michel JOUVE de Flassan, Pierre FERRAZ de Goult, Gilbert CHAZAL de Jonquerettes, Louis BISCARRAT de Jonquières, Lucien AUBERT de Joucas, Michel RUFFINATTI de La-Bastide-des-Jourdans, Jacques DECUIGNIERES de La-Bastidonne, Jean-François LOVISOLO de La-Tour-d'Aigues, Christian ROYER du Thor, David VIGUIER des Beaumettes, Joël MOCZALDO de Malaucène, Bruno GENTA de Mornas, madame Michèle SORBIER de Saint-Didier, messieurs André AIELLO de Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Michel LEROY de Saint-Martin-de-la-Brasque, Claude GARCIN de Sannes, Gérard VILLON de Sarrians, Jean-Marie GRAVIER de Vacqueyras, Francis JOUVE, François SALIGNON, Alain GABERT, Mireille ORTUNO, Jean-Pierre RANCHON et Frédéric ROUET délégués de la communauté de communes Ventoux-Sud, madame Sylvie COCQUELET déléguée de la communauté de communes Aygues-Ouvèze, monsieur Thierry GOLIARD délégué de la communauté de commune Vaison-Ventoux.

Assistaient également :

Madame Mireille BOURBOUL et monsieur Frédéric BOUDIN.

Etaient excusés :

Messieurs Vincent ESPITALIER de Mirabeau, Dominique VIALANT de la Communauté de communes pays Vaison-Ventoux. Mesdames Nathalie BRAMIN, Corinne DUPAQUIER, Danièle PERNETTE, Béatrice ALIPHAT et messieurs Thierry DUBOIS, Jean-Marie FRAISSET, Bernard FRAYSSINET, Lucien GALLAND, Yves GUEDJ et Roger PELLENC délégués de la Métropole Aix-Marseille Provence pour la commune de Pertuis.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du comité syndical au président Article L 5211-10 du CGCT

Le président informe le comité syndical que conformément à la délibération du comité syndical du 26/05/2014, dans le cadre de sa délégation, des décisions prises au cours du 4^{ème} trimestre 2018 :

Décision n°2018-10 du 26/10/2018 attribution du marché n°2018-08 de travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et réseaux divers sur le territoire du collège de l'Enclave-des-Papes, programme 2019 à 2021, est attribué à l'entreprise INEO Provence et côte d'Azur, 463, rue Maréchal Juin BP 11052 30134 Pont-Saint-Esprit, qui a consenti un rabais de 3% après négociation.

Décision n°2018-11 du 26/10/2018 attribution du marché n°2018-10 de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et réseaux divers sur le territoire du collège d'Orange, programme 2019 à 2021, est attribué à l'EURL BET CERRETTI, agence Rhône domicilié 82, rue d'Espagne -84100 ORANGE qui a obtenu la meilleure note sur les deux candidatures retenues.



Décision 2018-12 du 26/10/2018 attribution du marché n°2018-11 de travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et réseaux divers sur le territoire du collège de Carpentras-Ouest, programme 2019 à 2022, est attribué à l'entreprise Bouygues Energies et Services, 341, chemin Neuf -84210 Saint-Didier qui a obtenu la meilleure note et consenti un rabais de 3.5% après négociation.

Décision 2018-13 du 26/10/2018 attribution du marché n°2018-12 de travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et réseaux divers sur le territoire du collège de Carpentras-Centre, programme 2019 à 2022, est attribué au groupement d'entreprises SAS AYME travaux publics domicilié à Caromb et SAS SOBECA domicilié à Cavaillon qui a obtenu la meilleure note et consenti un rabais de 4% après négociation.

Décision 2018-14 du 31/10/2018 attribution du marché n°2018-14 de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et réseaux divers sur le territoire du collège de Ventoux-sud, programme 2019 à 2022, est attribué au bureau d'études INFRA CONSEILS SERVICES domicilié 1950, avenue Maréchal Juin 30900 NIMES qui a obtenu la meilleure note.

Décision 2018-15 du 31/10/2018 attribution du marché n°2017-07 de travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et réseaux divers sur le territoire du collège de Vaison-Ventoux, attribué à l'entreprise Bouygues Energies et Services, 21, rue James Watt – 26702 Pierrelatte, fait l'objet d'un avenant de 21 500€ht pour le programme de travaux 2018.

Décision 2018 -16 du 21/12/2018, souscription d'un prêt de 800 000€ sur 25 ans pour financer une acquisition immobilière, au taux du Livret A+marge de 0.60% l'an, soit à titre indicatif un taux à ce jour de 1.35% l'an, sur 25 ans, frais de dossier 1600€, échéance trimestrielle, date de versement des fonds 1^{er} semestre 2019, amortissement du capital linéaire. Il convient de modifier cette décision en prenant acte que l'échéance du prêt souscrit est non pas trimestrielle mais semestrielle, le reste sans changement. Une nouvelle décision 2019-03 a été prise en conséquence.

Il vous est demandé d'adopter le présent rapport.

Le comité syndical,
Où l'exposé du président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents,
ADOpte le présent rapport.
Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,

Max RASPAIL